

Niveau :	<b>MASTER</b>					Année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					<b>M1</b>
Mention :	SCIENCES SOCIALES					
Spécialité :						
Volume horaire étudiant :	147 h	147 h	h	h	h	<b>294 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsable de mention : <b>Maryse GAIMARD</b>	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p align="center"><b><u>Responsable du Master 1</u></b></p> <p align="center">Hervé MARCHAL 03.80.39.52.15 <a href="mailto:herve.marchal@u-bourgogne.fr">herve.marchal@u-bourgogne.fr</a></p>	<p align="center">Thierry FALLET Bureau 125 bis 03.80.39.56.17 <a href="mailto:thierry.fallet@u-bourgogne.fr">thierry.fallet@u-bourgogne.fr</a></p>
Composantes de rattachement :	UFR Sciences humaines

**Objectifs de la formation et débouchés :**

## ■ Objectifs :

Cette formation vise d'une part, à compléter et approfondir les savoirs disciplinaires des étudiants en Sciences sociales. Elle vise d'autre part, à les préparer à intégrer des Masters Recherche ou Professionnel proposés par notre filière ou par d'autres filières des sciences humaines et sociales en France ou à l'étranger.

Une attention particulière est accordée à l'analyse des formes contemporaines de gouvernance et de développement territoriaux (lutte contre la précarité et l'exclusion, accompagnement institutionnel dans le cadre du vieillissement de la population, vie associative, valorisation des aménités locales...) dans le contexte des mutations économiques, démographiques, socioprofessionnelles, politiques et culturelles qui caractérisent la dynamique des Etats-nations européens.

Les collectivités territoriales (régions, départements, communautés urbaines, communautés de communes...) se voient notamment conférer une place grandissante dont il s'agit d'identifier et d'interpréter

les enjeux ainsi que les stratégies mises en place par les différentes catégories d'acteurs concernés (P.C.S., élus, partis et mouvements politiques, syndicats, administrations, institutions de santé, associations...).

Par ailleurs, une grande attention est aussi accordée à la maîtrise de théories sociologiques et de méthodes aussi bien quantitatives que qualitatives, qui permettent de comprendre et d'interroger les phénomènes sociaux qui affectent les groupements intermédiaires tels que les entreprises, les quartiers, les institutions, dans une perspective d'aide à la décision.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les emplois de cadre dans les domaines du développement territorial, de la médiation sociale et culturelle, de la santé, du vieillissement, de l'exclusion et de la criminalité : cabinets d'étude, d'évaluation ou expertise ; agences de développement ; collectivités territoriales ; institutions de santé ; caisses d'allocations et de retraites, etc. ;

Les emplois de chargé d'études dans les domaines du développement territorial, de la médiation sociale et culturelle, de la santé, du vieillissement, cabinets d'étude, d'évaluation ou expertise ; agences de développement ; collectivités territoriales ; institutions de santé ; etc.

Les métiers de la recherche.

**Une attention particulière est accordée à l'étude des politiques et expériences européennes ou non européennes afin de préparer les étudiants à la mobilité.**

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

A l'issue de la formation le détenteur du Master sera capable :

De maîtriser les méthodes et outils d'investigation quantitatifs et/ou qualitatifs de la sociologie, de la démographie et des sciences sociales.

De maîtriser, tant au plan théorique qu'empirique, les approches sociologiques, anthropologiques et démographiques des problèmes relatifs au développement social territorial, ainsi qu'aux différentes formes de précarité, de marginalisation ou d'exclusion.

---

## Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection :

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'éducation, l'accès en master 1 est soumis à capacité d'accueil. L'accès en Master 1 se fera par une sélection sur dossier. Les candidats devront être titulaires d'une licence dans un domaine compatible avec celui du Master. Seront en outre appréciés la qualité du projet personnel et professionnel, la motivation et l'engagement dans le parcours, la maîtrise des fondamentaux de l'enquête qualitative et quantitative. Dépôt des candidatures et consultation des dates de candidatures via l'application e-candidat accessible depuis l'adresse internet suivante :

<http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire.html>

- Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

En **formation initiale** : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.

En **formation continue** : la sélection se fera sur dossier dans le cadre de la Validation des Acquis (VA) ou de la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE), sur la base d'au moins cinq années d'expérience professionnelle dans le domaine des services médicaux, sociaux ou médico-sociaux. Il conviendra de l'adresser au Service commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80).

## Organisation et descriptif des études :

Le parcours en S1 et S2 s'organise autour d'une initiation à la recherche qui donne lieu à l'élaboration d'un mémoire.

- Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

### SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> session 1	Type éval <sup>(1)</sup> session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Sciences sociales	Démographie	18		18		CT	oral			1
	Théories sociologiques	18		18		CT	oral			1
<b>TOTAL UE</b>		<b>36</b>		<b>36</b>	<b>6</b>					<b>2</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> session 1	Type éval <sup>(1)</sup> session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Politiques publiques et sociales	Politiques publiques et sociales 1	3	10	13		CC	oral			1
	Politiques publiques et sociales 2	18		18		CT	oral			1
<b>TOTAL UE</b>		<b>21</b>	<b>10</b>	<b>31</b>	<b>6</b>					<b>2</b>

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> session 1	Type éval <sup>(1)</sup> session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Problématiques sociales contemporaines	Sociologie du développement local	18		18		CT	oral			1
	Champs de la sociologie	18		18		CT	oral			1
<b>TOTAL UE</b>		<b>36</b>		<b>36</b>	<b>6</b>					<b>2</b>

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> session 1	Type éval <sup>(1)</sup> session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologies	Méthodologies quantitative et qualitative		18	18		CC	dossier ou oral			1
	Méthodologie du mémoire et de la recherche		15	15		CC	dossier ou oral			1
<b>TOTAL UE</b>			<b>33</b>	<b>33</b>	<b>6</b>					<b>1</b>

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> session 1	Type éval <sup>(1)</sup> session	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils	Anglais		18	18		CC	oral			1
	Techniques d'évaluation		24	24		CC	dossier ou oral			1
<b>TOTAL UE</b>			<b>42</b>	<b>42</b>	<b>6</b>					<b>1</b>

<b>TOTAL S1</b>	<b>93</b>	<b>85</b>	<b>178</b>	<b>30</b>						<b>1</b>
-----------------	-----------	-----------	------------	-----------	--	--	--	--	--	----------

**SEMESTRE 2**

UE 6	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> session 1	Type éval <sup>(1)</sup> session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Sciences sociales 1	Politiques publiques et sociales		11	11		CC	oral			1
	Diagnostics territoriaux	18		18		CT	oral			1
<b>TOTAL UE</b>		<b>18</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>6</b>					<b>1</b>

UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> session 1	Type éval <sup>(1)</sup> session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Sciences sociales 2	Champs de la sociologie	36		36		CT	oral			
<b>TOTAL UE</b>		<b>36</b>		<b>36</b>	<b>6</b>					<b>1</b>

UE 8	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> session 1	Type éval <sup>(1)</sup> session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie	Méthodologies quantitative et qualitative		24	24		CC	dossier ou oral			
<b>TOTAL UE</b>			<b>24</b>	<b>24</b>	<b>6</b>					<b>1</b>

UE 9	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> session 1	Type éval <sup>(1)</sup> session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils	Anglais		18	18		CC	oral			1
	Atelier suivi mémoire		9	9		CC	dossier ou oral			1
<b>TOTAL UE</b>			<b>27</b>	<b>27</b>	<b>6</b>					<b>1</b>

UE 10	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> session 1	Type éval <sup>(1)</sup> session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mémoire ou Stage*	Rédaction et soutenance du mémoire ou du rapport de stage					Mémoire + Soutenance orale	Mémoire + Soutenance orale			4
<b>TOTAL UE</b>					<b>6</b>					<b>4</b>

\*Stage facultatif de 6 mois maximum et faisant l'objet d'une convention de stage.

<b>TOTAL S2</b>	<b>54</b>	<b>62</b>	<b>116</b>	<b>30</b>						<b>1</b>
-----------------	-----------	-----------	------------	-----------	--	--	--	--	--	----------

## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par le référentiel commun des études LMD. Elles sont précisées sur le site de l'université de Bourgogne :

<http://www.u-bourgogne.fr/formation/master.html>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la Charte des modalités de contrôle des connaissances, adoptée par le conseil d'administration de l'Université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la Charte des examens, adoptée par le conseil d'administration de l'Université du 2 avril 2001.

### ● Sessions d'examen :

#### 1. Régime général

Première session :

- en FEVRIER pour le semestre 1

- en MAI pour le semestre 2

Deuxième session (rattrapage) : en JUIN

L'absence à un examen écrit ou oral, au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> semestre entraîne la mention ABI (absence injustifiée) ou ABJ (absence justifiée) à l'épreuve correspondante **et un non calcul** : DEFAILLANT à l'UE, pour le semestre et l'année.

L'étudiant ajourné à la 1<sup>ère</sup> session repasse en seconde session les matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les unités non acquises du semestre non validé. **Seule la note du rattrapage est prise en compte.** Les notes de contrôle continu oral restent acquises.

Toutefois, l'étudiant ayant obtenu la mention ABI à l'oral dans une ou plusieurs matières en 1<sup>ère</sup> session peut demander un oral de remplacement qui complète la note obtenue en juin. Dans le cas contraire, la mention ABI est remplacée par la note 0 en juin.

L'étudiant ajourné dans une même matière au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> semestre (y compris pour l'anglais) ne passe qu'un seul examen de cette matière, la même note étant reportée pour chaque semestre.

Des autorisations de redoublement pourront être accordées, au cas par cas, après examen des dossiers.

#### 2. Régime spécial (concerne les étudiants salariés et les étudiants en double cursus)

##### Aménagement horaire des TD

**Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 8h par semaine et un contrat de travail de 3 mois minimum** peuvent bénéficier d'un aménagement horaire des enseignements (changement de groupe de TD), sur présentation d'un justificatif, lors de l'inscription dans les groupes de TD auprès du secrétariat.

##### Dispense d'assiduité aux TD et remplacement du contrôle continu par des oraux obligatoires à la fin de chaque semestre pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> session.

**Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année suivante)** peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du secrétariat du Master (présentation d'un contrat de travail) lors de l'inscription aux examens et au plus tard dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Des mentions sont accordées : AB : 12/20, B : 14/20, TB : 16/20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables si les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.